



Centre Communal d'Action Sociale  
de la ville d'Estaires

# *Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025*

## ***Sommaire***

### ***I- Rapport sur les dossiers traités 2021-2024***

### ***II- Rétrospective budgétaire 2021-2024***

### ***III- Engagements 2025-2026***

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-265902122-20250310-25\_03\_10\_DLKL01-DE

# I- Rapport sur les dossiers traités 2021-2024

## 1- Repas à domicile :

13160 repas en 2021, 13546 repas en 2022, 11741 repas à 2023 et 10127 repas en 2024.

Actuellement, le CCAS distribue une moyenne de 30 repas par jour.

Cette baisse est justifiée par de nombreux départs de personnes en maison de retraite, des décès et d'arrêt de personnes qui avaient pris ponctuellement le temps de leur convalescence.

Le CCAS a également facturé pour l'année 2024, pour information, 12 repas dans le cadre du repas des aînés pour les accompagnants n'ayant pas atteint l'âge et 2 repas dans la cadre du goûter de Noël pour les accompagnants n'ayant pas atteint l'âge.



## 2- Aide alimentaire :

La distribution de l'aide alimentaire est régie par « le règlement des aides facultatives ». L'attribution et le montant des aides à caractère régulier sont décidés en s'appuyant sur le calcul du « reste à vivre » par jour et par personne.

Le « reste à vivre » par jour et par personne se définit comme suit :

$(\text{Ressources mensuelles du foyer} - \text{charges fixes}) / (\text{Nombre de personnes au foyer} \times 30)$

Les aides régulières sont attribuées lorsque le reste à vivre est inférieur à 6 € par jour et par personne.

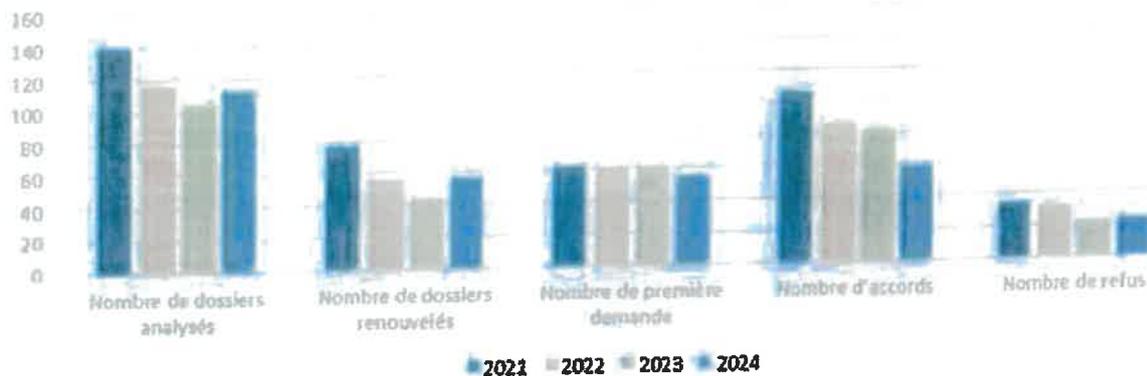
Le montant des aides alimentaires est fixé en fonction du nombre de personnes du foyer et qui oscille entre 20€ (1 personne) et 60€ (6 personnes et plus).

Un coefficient multiplicateur est appliqué de 1 à 3 selon la moyenne économique.

Toutefois, le montant des aides alimentaires cumulées ne peut pas dépasser 100 € par mois.

	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de dossiers analysés</b>	140	116	104	113
<b>Nombre de dossiers renouvelés</b>	77	55	43	57
<b>Nombre de première demande</b>	62	61	61	55
<b>Nombre d'accords</b>	106	85	82	89
<b>Nombre de refus</b>	34	31	22	23

### Evolution des dossiers d'aide alimentaire de 2021 à 2024



	2021	2022	2023	2024
<b>Bons alimentaires distribués sur l'année</b>	14 375,00€	10 120,00€	9 100,00€	9 490,00€

L'enveloppe attribuée à l'aide alimentaire pour 2024 s'élève donc à 9490 € dont 935 € en secours exceptionnels.

Il est également important de préciser que pour le mois d'août 2024, les bénéficiaires de l'ESI ont obtenu des bons alimentaires pour ces périodes (510€), l'ESI étant fermée.

### Evolution du montant des bons alimentaires distribués de 2021 à 2024

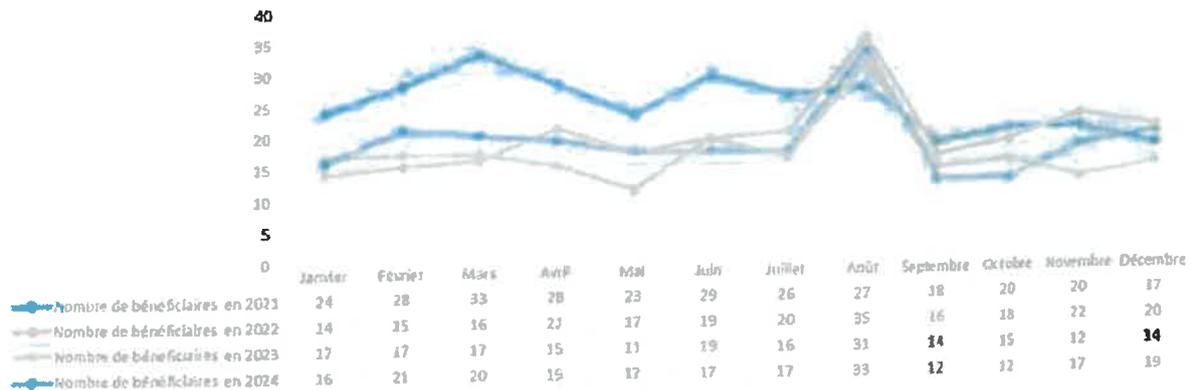


### - Evolution du nombre de bénéficiaires des bons alimentaires de 2021 à 2024

Mois	Nombre de bénéficiaires en 2021	Nombre de bénéficiaires en 2022	Nombre de bénéficiaires en 2023	Nombre de bénéficiaires en 2024
Janvier	24	14	17	16
Février	28	15	17	21
Mars	33	16	17	20
Avril	28	21	15	19
Mai	23	17	11	17
Juin	29	19	19	17
Juillet	26	20	16	17
Août	27	20 + 15(ESI)	15 + 16(ESI)	18 + 15(ESI)
Septembre	18	16	14	12
Octobre	20	18	15	12
Novembre	20	22	12	17
Décembre	17	20	14	19

Pour la commune d'Estaires, 52 familles en file active ont bénéficié de bons alimentaires sur l'année 2024.

### Evolution du nombre de bénéficiaires des bons alimentaires de 2021 à 2024



### 3- Aides financières (hors aide alimentaire) :

**En 2021 : 3 dossiers de demande d'aide financière pour les frais d'obsèques**  
2 accords pour un total de 300€ et 1 refus

**En 2022 : 2 dossiers de demande d'aide financière**

- Une demande pour frais de déplacement pour formation d'assistante maternelle :  
1 accord pour un total de 150€
- Une demande pour les frais d'obsèques  
1 refus

**En 2023 : 2 dossiers de demande d'aide financière**

- Une demande pour la location d'un vélo électrique  
1 accord pour un total de 150€ mais la personne n'a pas donné suite
- Une demande pour les frais d'obsèques  
1 refus

**En 2024 : 1 dossier de demande d'aide financière (frais obsèques)**  
1 refus

### 4- Épicerie Solidaire Intercommunale (ESI)

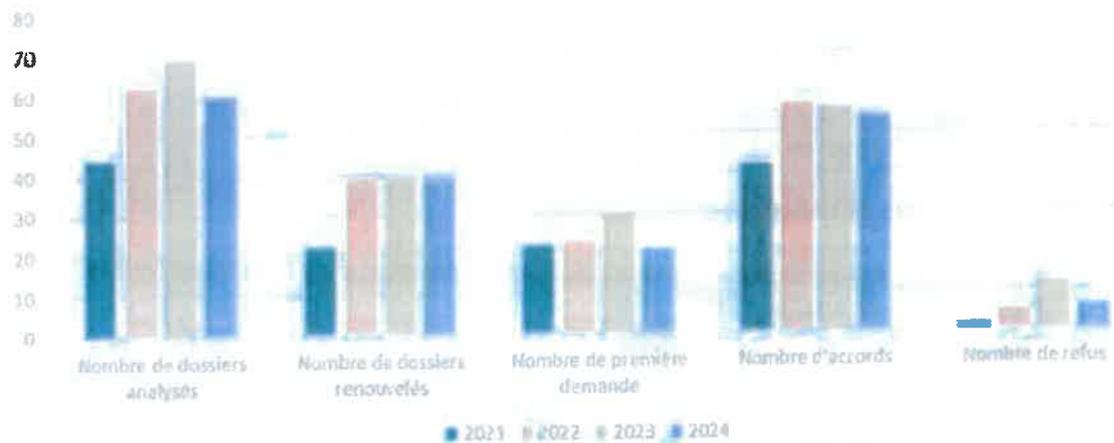
L'épicerie solidaire Intercommunale apporte une aide principalement alimentaire à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Elle met à disposition de leurs bénéficiaires des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière.

Le CCAS accompagne les bénéficiaires, tout au long de leur parcours à l'ESI et notamment dans la réalisation de leur projet, préalablement défini avec eux.

Il est important de rappeler que les familles bénéficiant d'un accès à l'ESI disposent d'un plus grand pouvoir d'achat. Ainsi, l'attribution d'un montant de 10€ équivaut à une valeur de 50€ ; les prix des produits dans le camion ESI étant à 20% du prix des produits vendus en magasin.

	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de dossiers analysés</b>	44	62	69	60
<b>Nombre de dossiers renouvelés</b>	22	39	39	39
<b>Nombre de première demande</b>	22	23	30	21
<b>Nombre d'accords</b>	42	57	57	54
<b>Nombre de refus</b>	2	5	12	6

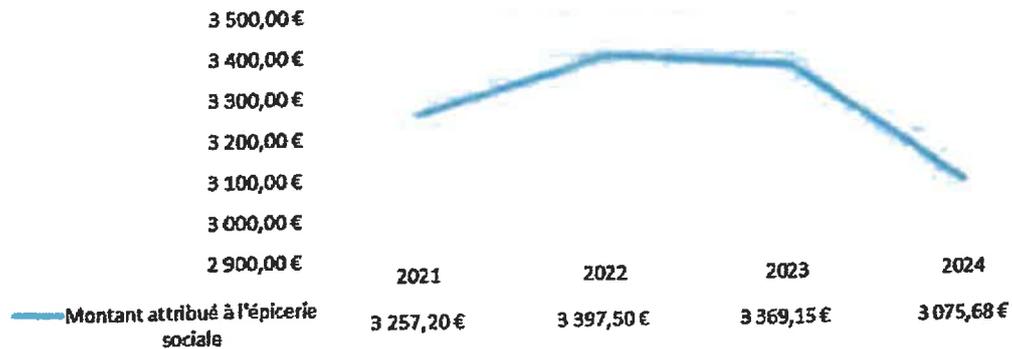
### Evolution des dossiers d'épicerie sociale de 2021 à 2024



	2021	2022	2023	2024
<b>Montant attribué par la commission à l'ESI</b>	3257,50€	3397,50€	3369,15€	3075,68€
<b>Montant normalement attribué en bons alimentaires</b>	6515€	6795€	6738,15€	6151,36€
<b>Montant facturé par la CCFL au CCAS et donc utilisé par les usagers</b>	3110,84€	3316,63€	3369,15€	3075,68€
<b>Montant économisé par le CCAS par le biais de l'ESI</b>	3404,16€	3478,37€	3369,15€	3075,68€

Pour information, le montant des dépenses des usagers à l'ESI s'élève donc à 3075,68 €, ce qui représente en réel, dans le commerce, un montant de 15119,20€.

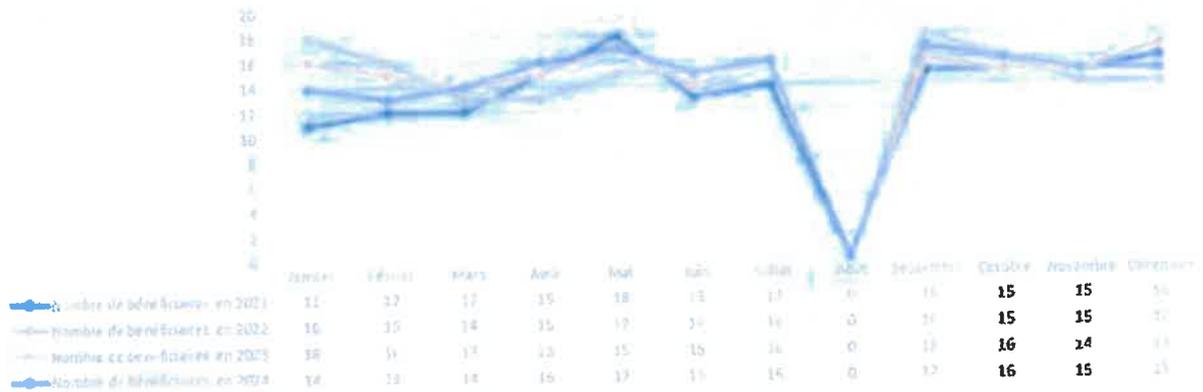
### Evolution du montant attribué à l'épicerie sociale de 2021 à 2024



### → Evolution du nombre de bénéficiaires de l'ESI de 2021 à 2024

Mois	Nombre de bénéficiaires en 2021	Nombre de bénéficiaires en 2022	Nombre de bénéficiaires en 2023	Nombre de bénéficiaires en 2024
Janvier	11	16	18	14
Février	12	15	16	13
Mars	12	14	13	14
Avril	15	15	13	16
Mai	18	17	15	17
Juin	13	14	15	15
Juillet	14	16	16	16
Août	0	0	0	0
Septembre	15	16	18	17
Octobre	15	15	16	16
Novembre	15	15	14	15
Décembre	16	17	14	15

**Evolution du nombre de bénéficiaires de l'ESI de 2021 à 2024**



Pour la commune d'Estaires, 27 familles en file active ont bénéficié de l'ESI sur l'année 2024.

→ Ateliers

Durant l'année 2024, il y a eu plusieurs ateliers organisés via l'épicerie sociale :

- Mardi 30 janvier 2024 : atelier galettes des rois
- Mardi 23 avril 2024 : atelier jardinage
- Mardi 28 mai 2024 : atelier numérique avec Sonia, conseillère numérique
- Mardi 23 juillet 2024 : atelier à la base Eolys – repas et jeux
- Mardi 29 octobre 2024 : atelier cuisine Parents-Enfants avec la banque alimentaire
- Mardi 5 novembre 2024 : atelier sur le diabète

**5- Fonds de solidarité logement**

→ Le nombre de dossiers instruits

	FSE GDF	FSE EDF	FSE EAU	FSL AIDE A L'INSTALLATION	FSL IMPAYES LOYERS	FSL RECEVABILITE	FSL REPERAGE SITUATION LOGEMENT	TOTAL
<b>2021</b>	0	2	2	6	1	6	4	21
<b>2022</b>	3	3	1	3	3	5	3	21
<b>2023</b>	4	2	4	5	5	6	6	32
<b>2024</b>	4	8	4	7	4	3	2	32

→ Le montant des aides accordées par le Conseil Départemental

	FSE GDF	FSE EDF	FSE EAU	FSL LOYER (aide à l'installation et impayés de loyers)	TOTAL
2021	0€	2 026,12€	283,24€	2 503,06€	4 812,42€
2022	1 112,42€	227,03€	339,30€	4 733,76€	6 412,52€
2023	0€	0€	1 272,61€	6 822,31€	8 094,92€
2024	1 200€	2 898,67€	649,38€	4 004,05€	8 752,10€

Evolution des aides FSL accordées de 2021 à 2024



6- Accompagnement du CCAS dans la constitution des dossiers d'Aides Sociales

	2021	2022	2023	2024
<b>Surendettement</b>	5	4	0	4
<b>DALO - PDALHPD</b>	8	4	3	1
<b>RSA</b>	4	2	1	3
<b>APA</b>	2	0	1	0
<b>ASL</b>	6	8	7	3
<b>MDPH</b>	20	23	15	16

<b>Téléalarme</b>	2	5	9	7
<b>CSS (ancienne CMU)</b>	22	20	22	30
<b>Micro-crédit</b>	1	2	1	4
<b>Invalidité</b>	1	2	2	3
<b>Dossiers retraite principale, complémentaires, allocation solidarité personnes âgées, pension de réversion, allocation veuvage</b>	6	9	8	6

### 7- Logement

	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de logements sociaux</b>	430	460	473	473
<b>Demandes de logements</b>	118	120	118	134
<b>Logements sociaux attribués</b>				
- Partenord	6	9	5	13
- Logifim - Vilogia	27	6	8	14
- Flandre Opale Habitat (FOH)	12	11	10	19
<b>Total</b>	45	26	23	46

#### ■ Permanences logement et emploi

Sur l'ensemble des logements attribués, 32 logements ont été attribués à des personnes résidant sur la commune et 14 logements attribués à des personnes extérieures à la commune. ~~M. Yves Guipont~~, adjoint au logement, aux affaires sociales et à l'emploi, a assuré 40 permanences sur l'année 2024 et a effectué 155 rendez-vous liés à une demande de logement social et 8 rendez-vous liés à une recherche d'emploi.

#### ■ Service enregistreur – demande de logement social

Pour l'année 2024, le CCAS a enregistré 49 créations de nouvelles demandes, 68 demandes de modification de demandes en cours et 28 radiations de demandes (suite non-renouvellement de demande ou attributions de demandes de logement).

## 8- Mission Santé Sociale (MISS)

**[REDACTED]**, président de l'association MISS nous a transmis son rapport d'activité pour l'année 2024.

Il compte 877 habitants de la CCFL affiliés sur 458 contrats, dont 155 habitants assurés sur la commune d'Estaires.

En terme, de permanences, la fréquentation a été importante sur l'année 2024 avec 401 rendez-vous réalisés dont 44 pour la commune d'Estaires.

## 9- CCAS annexe

Le CCAS a souhaité, par délibération du 15 décembre 2022, transférer les activités liées à l'épicerie sociale itinérante et certaines permanences vers la salle Sperata Deweppe située rue du Président Kennedy.

A ce jour, les travaux sont terminés et les permanences sont bien mises en place (Mutuelle MISS, assistantes sociales MNS de Merville, ESI, Secours Catholique, CLCV).

Une nouvelle permanence s'est ajoutée. Il s'agit de l'association Solfa qui concerne les violences faites aux femmes et assure une permanence le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.

En projet également, suite au bilan effectué par l'association Flandre Lys et Autonomie, il a été posé la question par le CLIC de pouvoir peut-être avoir, non pas une permanence, mais un créneau de réservé au CCAS annexe, afin de pouvoir caler des rendez-vous personnalisés pour les personnes qui ne savent pas se déplacer jusque Nieppe ou des personnes qui souhaitent un lieu neutre pour discuter.

## 10- Activités en faveur des aînés

### - Activités mensuelles

Plusieurs activités mensuelles en faveur des seniors ont été proposées tout au long de l'année 2024 :

- *Mardi 20 février* : jeux de société – village du jeu avec le collège sacré cœur  
60 inscriptions – 50 présents

- *Mardi 12 mars* : risques de chute – Lycée Val de Lys  
53 inscriptions – 43 présents

- *Mardi 19 mars* : cinéma « maison de retraite 1 »  
149 inscriptions – 139 présents

- *Mardi 23 avril* : pétanque avec le Baudet Pétanqueur  
47 inscriptions – 29 présents

- *Mardi 21 mai* : Mémoire d'Estaires au local (visite pédestre annulée en raison du temps)  
39 inscriptions – 25 présents

- *Mardi 28 mai* : quizz -maison de retraite  
42 inscriptions – 34 présents

- *Samedi 15 juin* : Entente pongiste découverte  
10 inscriptions

- *Mardi 13 août* : Loto -maison de retraite

76 inscriptions – 49 places limitées

- *Samedi 28 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 14 décembre : Entente pongiste découverte*

10 inscriptions

- *Vendredi 11 octobre : Villa M – exposition aux Charmilles*

16 présents

- *Mardi 22 octobre : Loto – Les Charmilles*

49 inscriptions – 39 présents

- Repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le jeudi 20 juin 2024. Ce repas a été confectionné par le traiteur France Evènements.

293 seniors ont été présents lors de cet événement.

- Semaine Azur

La semaine Azur s'est déroulée du lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre 2024 avec pour activités le théâtre (329 participants), le loto (255 participants), l'atelier du jeu (76 participants), le goûter dansant réunissant 326 seniors et la visite du musée au Palais des Beaux-Arts (4 sessions 29 novembre, 2 décembre, 13 décembre et 10 janvier 2025 pour 180 participants).

Ces activités ont réuni un grand nombre de seniors.

La distribution des colis s'est déroulée le mercredi 4 décembre en journée et le jeudi 5 décembre en matinée, en drive comme l'année précédente.

En tout, 845 colis ont été commandés.

Concernant la maison de retraite, la distribution des 90 colis a eu lieu le mercredi 18 décembre.

- Autres activités proposées durant l'année 2024

- Ateliers mémoire

1<sup>ère</sup> session :

Vendredi 1<sup>er</sup> mars : mémoire (réunion d'information)

50 inscriptions – 36 présents

Vendredi 8 mars au vendredi 31 mai : atelier mémoire AF&LA 10 séances

21 inscriptions

2<sup>ème</sup> session :

Vendredi 6 septembre : mémoire (réunion information 2<sup>ème</sup> session)

37 inscriptions – 22 places limitées

Vendredi 13 septembre – début 8 séances ateliers mémoire

22 places limitées

- Livraison de chanson

Des chansons ont été livrées auprès personnes isolées le lundi 15 juillet toute la journée.

- Sessions séances piscine – aquagym (8 séances)

Une session a été organisée à partir de septembre 2024 réunissant 102 personnes.

- Repas intergénérationnels

Afin de créer du lien social entre les générations, la commune a mis en place le dispositif de repas intergénérationnels.

Pour l'année 2024, ils ont eu lieu :

- 23 février : 13 présents
- 19 avril : 15 présents
- 5 juillet : 10 présents
- 10 octobre : 10 présents
- 20 décembre : 11 présents

- Courrier du Père Noël

Pour information, 244 lettres ont été envoyées en réponse aux lettres déposées dans la boîte du Père Noël

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

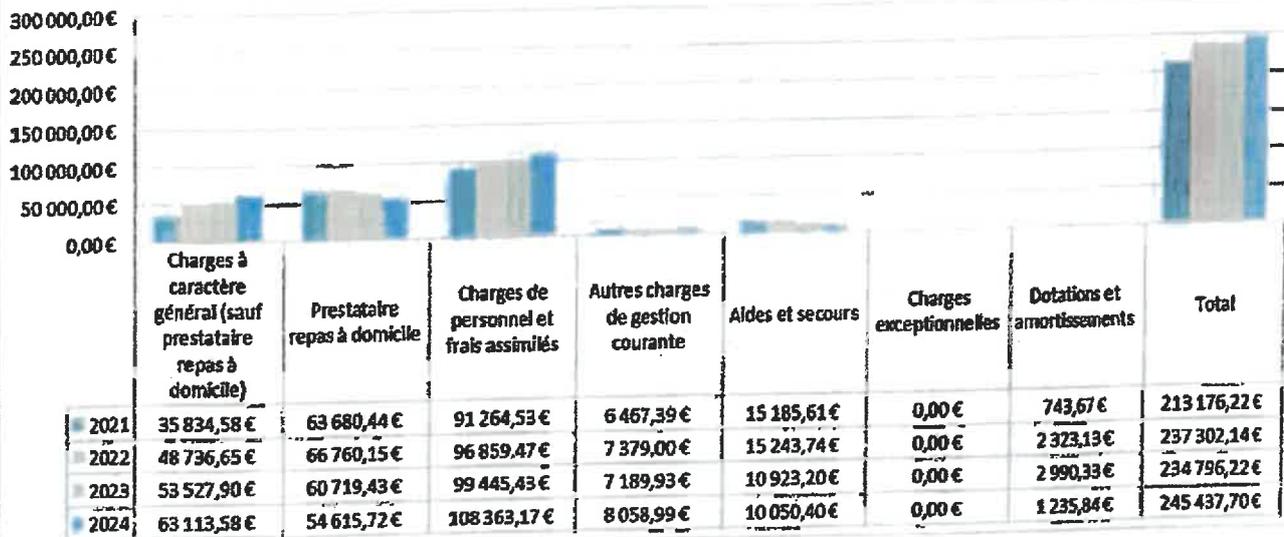


ID : 059-265902122-20250310-25\_03\_10\_DLKL01-DE

## **II- Rétrospective budgétaire 2021-2024**

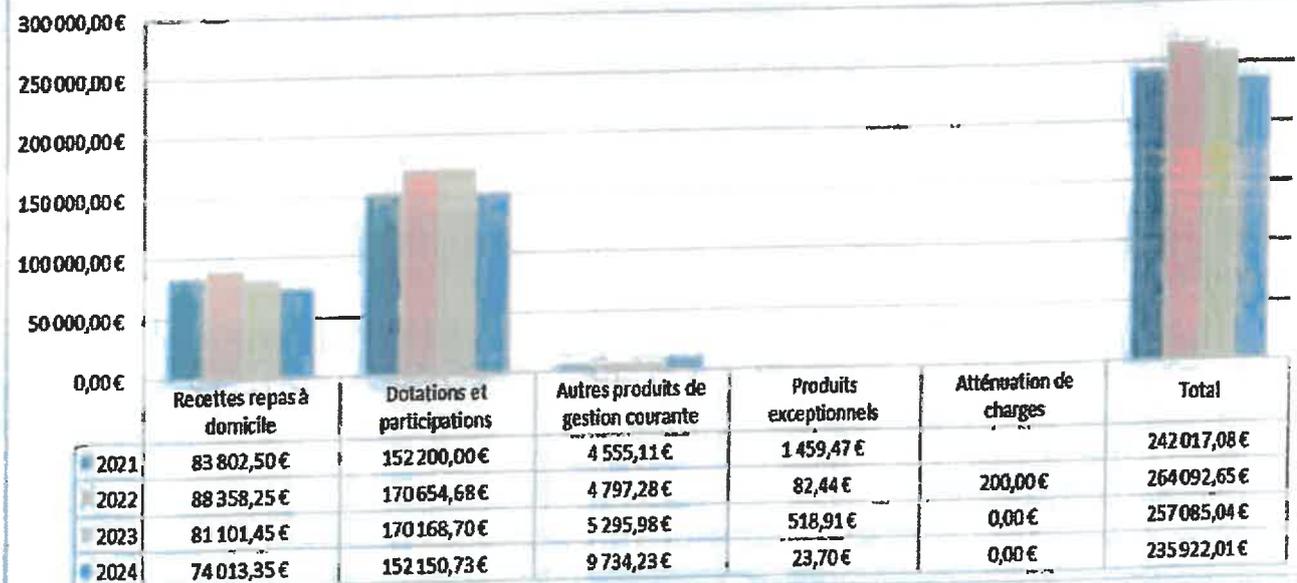
## 1- Evolution des dépenses de fonctionnement réalisées

### Evolution des dépenses de fonctionnement réalisées de 2021 à 2024



## 2- Evolution des recettes de fonctionnement réalisées

### Evolution des recettes de fonctionnement réalisées de 2021 à 2024



Le déficit entre les recettes et dépenses de fonctionnement est dû aux travaux effectués pour les jardins familiaux d'un montant de 10 863,60€. Ces travaux ont consisté au rechargement des chemins en stabilité et en parcelles ainsi que le drainage du fond des parcelles.

## SITUATION DE LA COLLECTIVITE

### Situation comptable (au 31/12/2024)

- **Section de fonctionnement**

Dépenses : 245 437.70€

Recettes : 235 922.01€

Déficit 2024 : - 9 515.69€

Excédent N-1 : 208 502.09 €

**Excédent cumulé : 198 986.40€**

- **Section d'investissement**

Dépenses : 5 670.81€

Recettes : 1 235.84€

Déficit 2024 : - 4 434.97€

Excédent N-1 : 7 323.92 €

**Excédent cumulé : 2 888.95€**

**EXCEDENT TOTAL :**

**(Fonctionnement/Investissement) : 201 875.35€**

**RAR : 1 993,86€**

**EXCEDENT TOTAL-RAR : 199 881.49€**

Le montant des restes à réaliser correspond aux meubles achetés auprès de la société Manutan pour l'ameublement du CCAS annexe.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles correspondent à la téléphonie pour le CCAS auprès de la société Ceos-it ainsi que pour le CCAS annexe (1930,85€ et 1025,68€), la mise en place du compteur calorie au CCAS annexe auprès de la société Dalkia (2121,65€) ainsi que pour la vitrine du CCAS annexe (592,63€)

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-265902122-20250310-25\_03\_10\_DLKL01-DE

### **III- Engagements 2025 - 2026**

## 1-Projection des recettes et dépenses de fonctionnement 2025-2026

### a- Projection des dépenses de fonctionnement 2025-2026

- Diminution des charges à caractère général dû à la diminution de la fréquentation de distribution des repas à domicile.
- Une augmentation de 10 % sera appliquée pour les charges de personnel et frais. Cela est dû à la prise en compte du glissement vieillissement technicité (GVT), de l'augmentation du point d'indice et de l'augmentation des charges, le PPCR, l'évolution du taux de contribution employeur à la CNRACL de 3 points par an ainsi qu'à l'évolution de carrière des agents.

	2025	2026
Charges à caractère général	135 000€	137 025€
Charges de personnel et frais assimilés	125 000€	127 500€
Autres charges de gestion courante (aides, secours, subventions...)	25 000€	25 375€

### b- Projection des recettes de fonctionnement 2025-2026

La dotation de la mairie au CCAS sera de 150 000 €.

Le maintien des recettes liées au repas à domicile est dû à l'application d'une majoration d'environ 2% chaque année.

Le CCAS bénéficie également chaque année de subvention de la part du Département et plus précisément sur les crédits de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie dans le cadre l'appel à candidature « initiatives culturelles » et « initiatives activités physiques adaptées ». Ceci a pour but de lutter contre l'isolement des publics fragiles et vulnérables.

Le Département contribue à hauteur de 2000€ pour « les initiatives activités physiques adaptées » et 1000€ par action dans la limite de 4000€ pour « les initiatives culturelles ».

### c- Etat de la dette

Le CCAS n'a pas d'emprunt.

### d- Projets

- CCAS annexe

La date pour l'inauguration du CCAS annexe a été fixée au mercredi 26 mars 2025 à partir de 17h.

Les invitations sont en cours auprès du service communication.

Le CCAS a souhaité inviter les habitants qui ont eu un logement social sur Estaires dans les 2 dernières années, les bénéficiaires des bons alimentaires et de l'ESI des 2 dernières années, les bénéficiaires ayant eu un suivi au CCAS, les membres du conseil d'administration ainsi que les partenaires du CCAS (MNS, CLCV, bailleurs sociaux, ...).

- Lancement Magazine Estaires Info + « 3s »

Le CCAS souhaite la mise en place d'un magazine Estaires Info + « 3S »; les « S » correspondant à Solidarité, Santé, Se loger.

Les premiers sujets seront :

- L'inauguration du CCAS annexe
- Le projet Caméo
- La lutte contre les logements indécents et insalubres
- La rénovation des logements rue Pasteur et rue St Vincent de Paul
- La cession terrain communal rue St Vincent de Paul à Partenord
- Les permanences du Bus Bleu.

La première parution aura lieu début avril 2025 pour un coût estimé à 450€ hors taxes par parution.

- Travail sur les logements indécents et insalubres

Le CCAS souhaite intensifier la lutte contre le mal logement sur le territoire, qui concerne les habitations en termes de non-décence, d'infractions au règlement sanitaire départementale ou d'insalubrité.

Le CCAS travaille en collaboration avec les partenaires tels que l'Agence Régionale de Santé qui transmet les signalements d'usagers, des assistantes sociales, du SDIS ou encore de la gendarmerie afin de visiter les logements et de rendre un rapport complet sur l'état du logement.

Le CCAS œuvre avec la CLCV mais également avec les services de la mairie (DGS, urbanisme, police municipale) afin de développer cette lutte contre le mal logement.

- Changement du véhicule des portage de repas à domicile (investissement)

Le CCAS souhaite changer le véhicule servant au portage de repas à domicile ; le véhicule actuel étant usagé.

- Logement d'urgence

Une réflexion est à mener quant au manque de solutions d'urgence et d'hébergement sur le secteur.

Un courrier a été adressé au Président de la CCFL afin de mettre en étude la proposition d'un local situé sur l'une des communes de la CCFL.

En réponse à cela, la CCFL a décidé de rénover un logement sur Saily sur la Lys mais qui ne concernera que les violences conjugales.

Aussi, le CCAS envisage donc la mise en place d'un logement d'urgence sur la commune afin de disposer d'un logement en cas de grand froid, de violences intra-familiales, d'incendie etc...

Il existe différentes possibilités telles que l'aménagement d'un local appartenant au CCAS, l'intermédiation locative (location par le CCAS d'un logement social).

- Jardins partagés Ehpad

Des parcelles permettant d'accueillir des jardins familiaux sont prévues au sein de l'EHPAD « les charmilles ».

Le CCAS participera à ce projet en subventionnant l'achat et l'installation des chalets de jardin.

- Poursuites des activités séniors

Le CCAS souhaite poursuivre les activités en faveur des séniors.

Il est important de notifier l'augmentation accrue des inscriptions et donc des participations des séniors aux activités proposées par ~~Mme M. M. M.~~

- Jardins familiaux

Suite à la dernière assemblée générale de l'association « les jardins du Baudet », il a été de nouveau énoncé le besoin d'un abri de jardin collectif.  
Un abri de jardin collectif a un coût estimé à 5000€.

Annexe à la délibération  
n° 1/4 du 10 mars 2025

